



Rapporteur : M. MARTIN

50304

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Restructuration du collège Georges Brassens sur la commune de Le Rheu - Avenant n° 2 au marché travaux lot 15

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 17 juin 2016 relative à la restructuration du collège Georges Brassens à Le Rheu ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 25 mars 2019, 25 avril et 21 novembre 2022, 10 juillet et 20 novembre 2023, 8 avril, 8 juillet et 2 décembre 2024 ;

Expose :

Lors de sa réunion du 26 novembre 2024, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation d'un avenant n° 2 relatif au lot n° 15 « Voirie et réseaux divers - Espaces verts » notifié le 8 décembre 2022 auprès de la société DANIEL TP (marché n° 2022-0595), dans le cadre des travaux de restructuration du collège Georges Brassens sur la commune de Le Rheu.

Un premier avenant a déjà été conclu portant sur :

- les raccordements et branchements sur réseaux eaux usées / eaux pluviales extérieurs amiantés,
- le remplacement du traitement en béton quartz sur les espaces cartablerie et local vélos par un enrobé,
- la mise en place de fourreaux PTT (réseau fibre) et compléments d'enrobés.

L'avenant n° 2 porte sur des prestations complémentaires nécessaires :

- réalisation de l'enrobé en pied de rampe technique de livraison,
- création d'une nouvelle entrée de chantier pour les phases 4 et 5a / 5b pour éviter la coactivité de flux avec les utilisateurs.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires a été chiffré à 10.049,07 euros hors taxes, soit 12.058,88 euros toutes taxes comprises.

Cet avenant n° 2 porte donc le montant du marché de 309 069,41 euros hors taxes à 319 118,48 euros hors taxes, soit 382 942,18 euros toutes taxes comprises.

Le montant cumulé des avenants représente + 30,43 % du montant initial du marché (244 661,16 euros hors taxes).

S'agissant d'une augmentation de + 15 %, l'autorisation de la Commission permanente est requise.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 au marché n° 2022-0595 relatif au lot n° 15, à passer avec la société DANIEL TP pour un montant de 10.049,07 euros hors taxes, soit 12.058,88 euros toutes taxes comprises.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
21 janvier 2025
ID: CP20253037

Pour extrait conforme